

Parcours • Santé • Patient

Livret d'information individuel



Ce livret vous appartient, vous pouvez le compléter selon vos besoins tout au long de votre parcours de santé.

Objectifs du livret :

- Vous permettre d'être mieux accompagné dans votre parcours de santé et de mieux connaître vos droits.
- Mieux coordonner et optimiser votre prise en charge entre les différentes structures : soins hospitaliers, médecine de ville, centres d'hébergements, associations de PVVIH*.
- Vous permettre de mieux repérer les différents professionnels intervenant dans votre parcours de soin (médecins, psychologues, paramédicaux, travailleurs sociaux et associatifs).
- Mieux organiser votre séjour et la sortie de l'ACT*/CHRS* si vous y séjournez.

Quels sont vos intervenants ?

Complétez les tableaux : nom + téléphone (pages 6 à 9).

- Structure de soins : médecins avec spécialité, psychologue, assistantes sociales, infirmiers, secrétaire médicale, etc.
- ACT : médecin, psychologue, assistante sociale, éducateur, infirmier, etc.
- CHRS : travailleurs sociaux, éducateurs.
- Partenaires associatifs.
- Autres intervenants.

Ces intervenants sont susceptibles de changer et vous pourrez les mettre à jour dans votre livret.

Vous trouverez aussi quelques fiches techniques (pages 14 à 18) pour vous aider à faire valoir vos droits.

Ce livret a été élaboré par le COREVIH IDF Ouest (Groupe de travail accès aux soins). Marie-Hélène Tokolo, Présidente de l'Association Marie Madeleine et la participation des femmes de l'Association.

Dominique Albucher Assistante Sociale RVH Val de Seine Foch.

Avec la participation des ACT et des Hôpitaux du



Remerciements :

Aux membres du bureau du COREVIH IDF Ouest, à sa coordinatrice et à sa secrétaire.

Aux femmes de l'Association Marie-Madeleine.

Aux services hospitaliers du COREVIH.

Aux ACT du COREVIH.

Et à tous les participants du groupe de travail.

Abréviations	4
Coordonnées personnelles	5
Organisation des soins	6
Situation sociale	10
Entourage familial	12
Fiches techniques	13
L'AME	14
Le TSS	15
La CMU de Base	16
Les complémentaires	17
La MDPH	18
Les échéances	19
Exemple de Curriculum Vitae (CV)	20
Les établissements hospitaliers du COREVIH IDF Ouest	21
Les Associations de PVVIH et de lutte contre le SIDA	22
Les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT)	25
Les Appartements Relais	27
Notes Personnelles	28

Abréviations

Vous retrouverez ces abréviations dans la pages de votre carnet. Elles sont indiquées par une *

AAH : Allocation pour Adulte Handicapé

ACS : Aide à la Complémentaire Santé

ACT : Appartement de Coordination Thérapeutique

ALD 30 : Affection de Longue Durée inscrite sur la liste

AME : Aide Médicale d'État

ARS : Agence Régionale de Santé

AS : Assistante Sociale

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CMU-B : Couverture Médicale Universelle de Base

CMU-C : Couverture Médicale Universelle Complémentaire

CNI : Carte Nationale d'Identité

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CRAMIF : Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France

CV : Curriculum Vitae

EDAS : Espace Départemental d'Action Sociale

IDE : Infirmière Diplômée d'Etat

IJ : Indemnité Journalière

MDPH : Maison Départementale Personnes Handicapées

La PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

PI : Pension d'Invalidité

Psy : Psychologue

PVVIH : Personne Vivant avec le VIH

RSA : Revenu de Solidarité Active

RSI : Revenu Social des Indépendants

TSS : Titre de séjour pour soins

VHB/VHC : Virus de l'Hépatite B/ Virus de l'Hépatite C

VIH : Virus Immunodéficience Humaine

Coordonnées personnelles

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse mail :

	Coordonnées
Adresse administrative (si domiciliation)	
Adresse personnelle	
Adresse personnelle	

	Coordonnées et Référent
Hébergement (urgence, famille, amis..)	
Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT*)	
Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS*)	

Organisation de soins

1. Suivi médical

	Coordonnées ou tampon
Médecin référent spécialiste hospitalier	
Médecin traitant (déclaré à la CPAM)	
Pharmacien habituel	
Personne de confiance désignée	
Autres spécialistes médicaux	
Autres spécialistes médicaux	
Autres spécialistes médicaux	

Organisation de soins

2. Suivi paramédical

Kinésithérapeute, Infirmier(e), etc.

	Coordonnées ou tampon
Infirmier(e)	
Kinésithérapeute	
Orthophoniste	
Autre (préciser)	
Autre (préciser)	
Autre (préciser)	
Autre (préciser)	

3. Suivi psychosocial

Psychologue, assistante sociale, travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés.

	Coordonnées ou tampon
Assistante sociale hospitalière	
Assistante sociale structure hébergement	
Assistante sociale EDAS* ou autre	
Psychologue	
Éducateur spécialisé référent	
Autre (préciser)	
Autre (préciser)	

4. Suivi associatif

	Coordonnées ou tampon
Je suis en contact avec : nom de l'association et personne référente	
Je suis en contact avec : nom de l'association et personne référente	
Je suis en contact avec : nom de l'association et personne référente	

Situation sociale

N° Sécurité Sociale (CPAM*) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Mutuelle Complémentaire (Coordonnées) : _____

Titre de séjour Carte d'identité Date d'expiration : / /

Accès aux soins	Assurance maladie	Cocher	Date de début de droits	Date de fin de droits	Date de début du 100%	Date de fin du 100%
En cours	AME*					
	CMU*					
	Régime général					
	RSI*					
	Autre					
Si évolution	AME*					
	CMU*					
	Régime général					
	RSI*					
	Autre					

Situation sociale

Titre de séjour Carte d'identité Date d'expiration : / /

Accès aux prestations	Prestations sociales	Cocher	Date de début de droits	Date de fin de droits
Actuelle	AAH*			
	IJ*			
	RSA*			
	Chômage			
	PI*			
	Autre			
Si modification	AAH*			
	IJ*			
	RSA*			
	Chômage			
	PI*			
	Autre			

Entourage familial et amical

	Nom	Téléphone
Conjoint		
Enfant (s)		
Ami (s)		
Famille		
Autres		

Fiches techniques

Attention : il est important de garder le double de tous les dossiers adressés aux différentes administrations.

L'AME* (Aide Médicale d'État)

Vous résidez en France mais vous ne bénéficiez pas encore de titre de séjour ni de récépissé de demande.

Vous devez instruire une demande d'aide médicale d'état (AME*).

L'assistante sociale hospitalière est la personne la plus susceptible de vous aider dans cette démarche.

Vous pouvez aussi contacter la PASS*, l'antenne de la CPAM* de votre domicile (un délégué social peut vous aider), le CCAS* de votre commune ou un travailleur social.

L'AME* sera accordée sous certaines conditions :

- faire la preuve de votre présence en France ininterrompue depuis + de 3 mois (justificatifs à l'appui),
- établir une déclaration sur l'honneur de vos ressources (aide financière familiale ou autre, petits emplois),
- Fournir des justificatifs d'hébergement et de domicile,
- fournir une photo.

La CPAM* vous adressera une notification dans les 2 mois qui suivent votre demande.

En cas d'accord, il vous faudra prendre un RV* (3646*) pour récupérer votre carte d'AME*.

Attention

- Le temps d'attente pour obtenir une réponse de la CPAM* est long (parfois 2 mois).
- La demande d'AME* est à renouveler chaque année (au moins deux mois avant son expiration).

Un conseil

Rapprochez-vous d'une Assistante Sociale connaissant votre parcours de soins pour qu'elle vous accompagne dans cette démarche.

Titre de séjour pour soins (TSS*)

Vous résidez en France depuis au moins une année et vous souffrez d'une maladie dont la prise en charge n'est pas réalisable dans votre pays d'origine, ce qui mettrait en danger votre pronostic vital.

Vous pouvez alors demander un titre de séjour pour soins.

Plusieurs documents seront demandés :

- Deux certificats médicaux établis par un Praticien Hospitalier ou un médecin agréé par l'ARS* (un avec diagnostic et traitements pour le médecin de l'ARS* et l'autre sans).
- Un passeport en cours de validité.
- Un certificat d'hébergement + justificatifs de domicile (au moins des 3 derniers mois).
- Une pièce d'identité (CNI*, carte de résident, carte de séjour) de l'hébergeant en cours de validité et ses justificatifs de ressources.
- Les preuves de la votre présence en France depuis un an mois par mois (exemple : carte navigo, ordonnances médicales, etc. Ce n'est pas toujours facile à trouver !)
- 2 photos.
- Une lettre d'appui d'une assistante sociale est bienvenue.

Compte tenu de la complexité du dossier, il est vivement conseillé de se faire aider pour le constituer.

L'assistante sociale hospitalière est un bon interlocuteur pour vous aider dans cette démarche car elle travaille en lien avec votre médecin spécialiste.

Attention

Lors de la première demande, ne pas oublier de mentionner les enfants restés au pays.

Ensuite adresser le dossier complet par courrier à la Préfecture du lieu de résidence en lettre recommandée avec Accusé de Réception.

Le titre de séjour est accordé pour une durée d'un an et il faut donc le renouveler chaque année (au moins deux mois avant son expiration).

Une autorisation provisoire est généralement délivrée auparavant.

La carte de résident (10 ans) n'est généralement pas donnée avant 5 ans de résidence régulière avec preuves de travail à l'appui et déclarations fiscales. Un CDI* à temps complet est exigé.

La CMU* de Base

Vous venez d'obtenir un titre de séjour ou un récépissé de demande, vous ne travaillez pas encore et vous ne touchez pas de prestations.

Vous relevez désormais de la CMU* de Base et vous pouvez aussi prétendre à la Complémentaire (CMU-C*).

Pour une première demande il est aussi préférable de vous rapprocher d'une Assistante sociale. Il vous faudra fournir :

- Le dossier spécifique à compléter.
- La copie intégrale de votre acte de naissance (en français).
- La carte de séjour ou le récépissé.
- Un justificatif récent de domicile (la preuve de votre présence en France il y a 3 mois et durant les 3 derniers mois + un certificat d'hébergement si tel est le cas).
- Un RIB*.
- Une attestation des revenus des 12 mois précédant la demande (ou déclaration sur l'honneur sur un imprimé spécifique).
- Un avis d'imposition (si déclaration faite). Pensez à faire chaque année la déclaration de vos revenus qui est obligatoire même si on n'a pas travaillé. Elle vous sera fréquemment demandée.

Un imprimé de demande de CMU-C* sera aussi rempli (sous réserve de conditions de ressources des 12 derniers mois).

Une notification vous sera adressée dans les 2 mois qui suivent la demande.

Vous pourrez ensuite bénéficier d'une carte vitale.

Attention

La demande peut être faite sans récépissé ou titre de séjour. Elle peut être faite dès que vous avez obtenu un justificatif de RDV ou une convocation de la préfecture.

N'oubliez pas

- De déclarer un médecin traitant.
- De faire établir au médecin traitant en votre présence un protocole de 100% (ALD 30*).

Les complémentaires (CMU-C*, ACS*, Mutuelles*)

Un régime complémentaire est de plus en plus indispensable (prise en charge du ticket modérateur, hospitalisation, frais dentaires, d'optique, etc.)

Vous avez peu de ressources :

- Vous pouvez demander la CMU C* (exemple : plafond de ressources pour une personne seule < 720 euros/mois, il faut déduire 61 euros si vous percevez l'allocation logement ou si vous êtes hébergé gratuitement).
- Vous pouvez demander l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS*) sous conditions de ressources (exemple : plafond ressources pour une personne seule < 972 euros/mois, il faut déduire 61 euros si vous percevez l'allocation logement ou si vous êtes hébergé gratuitement).

Si l'ACS* est accordée, vous recevrez un chèque que vous adresserez à votre mutuelle, ce qui permettra de réduire vos cotisations.

Le dossier est à renouveler chaque année (2 mois avant l'expiration).

Dans tous les autres cas, il vous faudra adhérer et payer une mutuelle.

Des conseils sont utiles pour choisir la mutuelle et les garanties (les Assistantes Sociales Hospitalières, de la CRAMIF*, les associations, etc., peuvent vous aider).

La prise en charge dans le cadre du protocole ALD 30*, ne couvre pas les autres problématiques de santé.

Sous certaines conditions de régularité de séjour et d'état de santé, la MDPH* de votre département peut vous aider :

- À obtenir une prestation financière (AAH*), si vous êtes dans l'incapacité de travailler totale ou partielle.
En fonction de votre situation de handicap, un taux d'incapacité à travailler vous sera attribué. L'allocation vous sera accordée entre 1 an et 5 ans selon le taux reconnu.
- À favoriser votre **insertion professionnelle** et/ou vous protéger dans votre emploi : reconnaissance de travailleur handicapé, formation professionnelle, orientation professionnelle, etc.
- À **aménager votre vie quotidienne** : carte d'invalidité, prestation de compensation du handicap (auxiliaire de vie, aménagement du logement, orientation vers un hébergement spécialisé, etc.).

Pour cela un dossier est à constituer :

- La partie médicale est à faire remplir par votre médecin traitant en lien avec votre médecin spécialiste. Il est important que la partie médicale soit bien renseignée et qu'il soit notamment fait état de votre fatigabilité, de votre état dépressif et de vos effets indésirables.
- Une partie administrative à compléter si besoin avec l'aide d'une Assistante Sociale.

Des documents sont à fournir :

- Une pièce d'identité (CNI*, carte de séjour d'un an en cours de validité), justificatif de domicile.
- Un CV* (Curriculum Vitae) pour les demandes liées à l'emploi ou à la formation.
- Une lettre de motivation.
- Documents à envoyer en lettre recommandée avec Accusé de Réception.

À noter

Les délais d'instruction à la MDPH* sont particulièrement longs. Parfois plus d'un an pour obtenir une réponse.

Il faut anticiper les renouvellements afin que les prestations ne soient pas interrompues (au moins 6 mois avant la date d'expiration)

Il est utile de se faire accompagner (surtout pour la première demande) par une Assistante Sociale.

L'Assistante Sociale Hospitalière qui travaille en lien avec votre médecin est la mieux placée pour vous aider.

Il faut impérativement garder un double de tous les dossiers (médical et administratif) que vous adressez à la MDPH*.

Les Échéances

Il est important de veiller à l'échéance de vos droits et d'effectuer leur renouvellement plusieurs mois avant car les délais d'instruction sont très longs.

- **AME***: valable 1 an (2 mois d'attente pour obtenir une réponse).
- **CMU B* et/ou C* et/ ou l'ACS*** : valable 1 an (2 mois d'attente pour obtenir une réponse).
- **Droits comme salarié ou bénéficiaire d'une prestation** (régime général de la Sécurité sociale). **Attention** : vos droits peuvent aussi arriver à échéance si vous n'avez pas fourni vos bulletins de salaire ou de versement de prestations.

60 heures de travail dans 1 mois vous ouvrent des droits aux soins pendant 1 an.

- **Votre 100% (ALD 30*)** est accordé aussi pour une durée limitée, n'oubliez pas de le faire prolonger par le médecin que vous avez déclaré «médecin traitant».
- Les dossiers relevant de la MDPH* (AAH*, reconnaissance de travailleur handicapé) : l'attente pour un renouvellement peut dépasser 6 mois.

Attention

Si votre taux d'incapacité est reconnu inférieur à 80%, l'accord peut être limité à 1 an.

Exemple de Curriculum Vitae (CV)

Notez même ce que vous avez fait au pays (compétences professionnelles, diplômes). Dans chaque rubrique, commencez par noter les informations les plus récentes.

Emplois/postes occupés	
Responsabilités	
Formations effectuées	
Parcours scolaire	
Loisirs/centres d'intérêt	

Les établissements hospitaliers du COREVIH IDF Ouest

Yvelines (78)

- CH André Mignot, Le Chesnay
- CH François Quesnay, Mantes-la-Jolie
- CHI de Meulan-les-Mureaux, Meulan
- CHI Poissy/Saint-Germain-en-Laye (2 sites)
- CH de Rambouillet, Rambouillet
- CH du Vésinet, Le Vésinet

Hauts-de-Seine (92)

CHU Ambroise Paré (AP-HP)

Siège du COREVIH IDF Ouest : 9, avenue Charles de Gaulle

92104 Boulogne-Billancourt

Téléphone : 01 49 09 59 58 - 01 49 09 47 63 - Télécopie : 01 49 09 56 49

- CHU Ambroise Paré, Boulogne-Billancourt
- CHU Raymond Poincaré, Garches
- CHU Louis Mourier (AP-HP), Colombes
- Hôpital Foch, Suresnes
- CH Max Fourestier, Nanterre
- CH des Quatre Villes : sites de Saint-Cloud et Sèvres

Val d'Oise (95)

- CH Victor Dupouy, Argenteuil

Pour + d'informations, consultez le site du COREVIH :
www.corevihouest.org

Les Associations de PVVIH* et de lutte contre le SIDA

Département 78

AIDES Délégation Départementale des Yvelines (78)

Information, conseils, soutien, orientation, prévention et maintien à domicile.
11 rue du Pont Colbert. 78000 Versailles
Tél : 01 39 25 05 95 - Site internet : www.aides.org

AVH 78

Soutien aux personnes atteintes par le VIH/Sida, les Hépatites et autres IST.
Accompagnement au Centre de Dépistage. Prévention auprès d'étudiants, de jeunes handicapés, de parents, de professionnels médico-sociaux etc. Formation et information des professionnels de santé, travailleurs sociaux, etc. Centre de documentation et d'information tout public.
20 rue Armagis. 78100 Saint-Germain-en-Laye
Tél : 01 30 87 00 23 - Site internet : www.avh78.fr

HF PREVENTION

Information et prévention des IST tout public. Soutien et actions spécifiques pour les HSH, migrants, personnes en situation de précarité et prostitué(es). Offre de TROD.
C/o /Institut de Promotion et de la Santé - 3 Place de la Mairie. 78190 TRAPPES
Tél. 09 53 84 98 33 - Site internet : www.facebook.com/hfprevention.com

MARIE MADELEINE

Accueil et accompagnement des femmes migrantes, concernées par le VIH/Sida/ Hépatites et leurs proches. Pôles d'action : Groupes de parole femmes Kasala, Soutien psychologique, Aquagym, Marche, Ostéopathie fonctionnelle, Education Thérapeutique, Permanences Hospitalières, Ateliers Diététiques, Sociolinguistiques.
24 ter rue du Mal Joffre. 78000 Versailles
Tél : 09 51 63 39 37 / 06 67 77 62 40
Site internet : www.marie-madeleine.asso.fr

Département 92

AIDES Délégation départementale des Hauts-de-Seine (92)

Information, conseil, soutien, orientation, prévention et maintien à domicile tout public. Soutien communautaire et migrants. Offre de TROD.

55, rue Volant. 92000 Nanterre

Tél : 01 47 21 89 58

Site internet : www.aides.org – Email : info@aides.org

ALTAÏR

L'association développe son action d'aide aux femmes et aux hommes adultes, dans trois domaines qui sont la prostitution, le SIDA et les autres pathologies lourdes.

40 rue Salvador Allende. 92000 Nanterre

Tél : 01 40 97 01 02 - Fax : 01 47 29 06 62 - Site internet : www.altair.asso.fr

ENTRAIDE SANTE 92

Association de professionnels de la santé engagés dans la lutte contre le sida en Afrique et en France. Aide à la prise en charge des patients. Compagnonnage.

Accueil de stagiaires. Formation au Niger, Tchad et Togo.

23 rue des Jardins. 92420 Vaucresson

Tél : 01 47 60 61 84 / 01 49 09 59 58 - Site internet : www.entraidessante92.org

KEHASSA

Lutte contre l'isolement et la précarité des personnes atteints du VIH/SIDA en France, en Europe et dans tout pays en développement par différentes actions telles que : accueil, écoute, convivialité, soutien moral et accompagnement social, insertion professionnelle.

3, rue de Metz. 92700 Colombes

Tél : 09 84 06 92 42 / 06 58 13 67 71

SIDA PAROLES

Réduire les risques liés aux usages de drogues par : l'accueil, l'accès aux droits, l'accès aux soins, la mise à disposition de matériel de prévention (CAARUD).

8 rue Victor-Hugo. 92700 Colombes

Tél : 01 47 86 08 90 - Site internet : www.sidaparoles.org

Département 95

AIDES IDF Nord/Ouest (95)

Information, conseil, soutien, orientation, prévention et maintien à domicile tout public. Soutien communautaire et migrants. Offre de TROD.

122 avenue Jean Jaurès. 95100 Argenteuil

Tél : 01 39 80 34 n44 - Site internet : www.aides.org

Les Associations de PVVIH* et de lutte contre le SIDA

Autres départements en Ile-de-France

ACT UP

L'association rassemble des personnes séropositives, des militants(es) concernés(es) par la maladie, des hommes, femmes, trans, lesbiennes, gay, bi, hétéro, pour qui le sida n'est pas une fatalité.

8 rue des Dunes. 75019 Paris

BP 287 75250 PARIS - Site internet : www.actupparis.org

COMITÉ DES FAMILLES

L'association a été créée par et pour des personnes concernées par le VIH, leurs familles et ceux qui les aiment pour lutter ensemble, vivre et se soigner dans la dignité.

18, rue de la Mare. 75 020 Paris

Tél : 01 40 40 90 25 – Site internet : www.comitedesfamilles.net

IKAMBERE « LA MAISON ACCUEILLANTE »

Accueil, écoute et accompagnement global et individualisé. Aide des personnes infectées par le VIH et leurs proches. Formation, information et insertion professionnelle.

39, boulevard Anatole France. 93200 Saint-Denis

Tél : 01 48 20 82 60 – Site internet : www.ikambere.com

LES PETITS BONHEURS

Accompagnement des personnes en situation d'isolement, de précarité et/ou des personnes vieillissantes séropositives ou malades du sida.

11 rue Duperré. 75009 Paris

Tél : 09 53 04 63 65 – Site internet : www.associationlespetitsbonheurs.org

PASTT Prévention

Prévention, action, santé, travail pour les transgenres.

94, rue Lafayette. 75010 Paris

Tél : 01 53 24 15 40 – Site internet : HYPERLINK «<http://www.pastt.fr>» www.pastt.fr

Les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT*)

Département 78

INFO SOINS

- Appartements de coordination thérapeutique. Lieu d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement médical, social et psychologique.
18 rue Albert Joly. 78000 Versailles
Tél : 01 39 50 05 95 - Email : infosoins.direction@gmail.com

OSIRIS ACT Horizons

- Hébergement en appartement de coordination thérapeutique
 - Nombre de places malades agréées : 6
 - Pathologies : sida et autres pathologies
- CHI de Poissy 10 rue du champ Gaillard. 78300 Poissy
Tél/fax : 01 39 27 53 32 - Email : act_osiris@yahoo.fr

Département 92

ALTAÏR VESTA

- Appartements de coordination thérapeutique. Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS pour hébergement et suivi).
 - Pathologies : toutes pathologies chroniques et sévères.
- 32 rue Salvador Allende. 92000 Nanterre
Tél : 01 47 21 78 26 - Email : association@altair.asso.fr

APORIA

- Appartement Thérapeutique, prise en charge médicale limitée. 8 appartements dans le 92.
- 15 rue des Goulvents. 92000 Nanterre
Tél : 01 41 37 68 68 - Email : contact@agata.asso.fr

LE TRAIT D'UNION (Association Oppelia)

- Appartements de coordination thérapeutique (ACT).
 - Pathologies : sida, addiction, hépatite.
- 154 rue de Vieux Pont de Sèvres. 92100 Boulogne
Tél : 01 41 41 98 01 - Site internet : www.oppelia.fr

RELAIS ENFANTS – PARENTS

- Appartement de coordination thérapeutique accueillant des femmes avec 1 enfant de moins de 4 ans.
 - Pathologies : VIH, hépatites, toutes pathologies chroniques invalidantes.
- 6 rue Arthur Auger. 92120 Montrouge
Tél : 06 46 16 88 24 - Email : repappart@gmail.com

Les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT*)

Département 95

ASSOCIATION AURORE

- Appartements de coordination thérapeutique : hébergement semi-collectif, Sida et autres pathologies.

16 Square de l'Echiquier. 95800 Cergy Saint-Christophe

Tél: 01 34 22 94 00 – Email : accueilcergy@aurora.asso.fr

MAAVAR Hébergement d'urgence

- Capacité d'accueil : 30 dont 3 pour des femmes qui sortent des maisons d'arrêt.
- Pathologies : VIH et autres pathologies graves.

2A avenue Frédéric Joliot Curie - 95200 Sarcelles

Tél : 01 39 86 08 87 – Email : maavar95@yahoo.fr

Les Appartements Relais

AGATA (SEQUANACIAT)

- Association de soin, prévention, insertion en toxicomanies.
34 rue Pierre Timbaud. 92930 Gennevilliers
Tél : 01 47 99 97 97 - Email : sequanaciat.92@wanadoo.fr

MAISON LUMIERE

- Maison d'accueil spécialisée - Capacité d'accueil : 15.
 - Pathologies : VIH.
- 38 rue Carnot. 95420 Magny-en-Vexin
Tél : 01 34 79 43 01/00 – Site internet : www.ch-vexin.fr

Pour des informations complémentaires



Sida Info Service

0 800 840 800

24h/24, confidentiel, anonyme et gratuit

www.sida-info-service.org

